



Paris, le 1^{er} février 2019

CONDITIONS GÉNÉRALES - CONVENTION DE GESTION DE COMPTE ENTREPRISES

15.03.2019

Chère Cliente, Cher Client,

Vous avez choisi de faire confiance à Caixa Geral de Depósitos pour la gestion de votre compte et nous vous en remercions.

Nous vous informons qu'à compter du 15.03.2019, une nouvelle Convention de Gestion de Compte Entreprises est applicable. Vous trouverez ci-dessous le détail des modifications apportées par rapport à la version en vigueur depuis le 15.05.2015 :

1/ Les dispositions relatives aux services de paiement conformément aux évolutions réglementaires liées à la transposition de la 2^{ème} directive sur les services de paiement 2015/2366 (Ordonnance n° 20171252 du 09 août 2017) et l'évolution du droit au compte (Article L 312-1 du Code Monétaire et Financier) => **Article 4.4 de la nouvelle Convention.**

2/ Les modalités de dénonciation d'un compte joint => **Article 3.6 de la nouvelle Convention.**

3/ La rectification des écritures des opérations par le biais d'une contre-passation de l'opération effectuée par le client => **Article 3.2.4 de la nouvelle Convention.**

4/ L'article relatif aux Saisies sur compte bancaire intègre la nouvelle Saisie Administrative à Tiers Détenteur ainsi que l'opposition à Tiers Détenteur => **Article 5 de la nouvelle Convention.**

5/ L'article relatif à la protection des données à caractère personnel conformément aux évolutions réglementaires liées à la transposition du Règlement Européen n° 2016/679 du 26 avril 2016 (loi du 20 juin 2018 n° 2018-493) => **Article 9.4 de la nouvelle Convention.**

Vous pouvez consulter la nouvelle Convention dans l'ensemble de nos agences et sur notre site internet : www.cgd.fr.

Vous pouvez refuser cette nouvelle Convention en demandant par écrit la résiliation de la Convention de gestion de compte courant sans frais avant le 15 mars 2019 à l'adresse suivante : Caixa Geral de Depósitos - Service Marketing et Communication - 38, rue de Provence - 75009 Paris. À défaut de contestation écrite de votre part avant la date d'entrée en vigueur de cette nouvelle Convention, vous serez réputé(e) avoir accepté l'application de cette dernière.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, Chère Cliente, Cher Client, en l'expression de nos salutations distinguées.

Caixa Geral de Depósitos

